

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-408 DU 19 SEPTEMBRE 1996

portant nomination de Monsieur Issa
KPARA en qualité de deuxième
Secrétaire Général Adjoint du
Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République
du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 95-31 du 15 Février 1995 portant organisation, attributions et
fonctionnement du Secrétariat Général du Gouvernement ;

Sur proposition du Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Septembre 1996

DECRETE :

Article 1er : Monsieur Issa KPARA est nommé Deuxième Secrétaire Général
Adjoint du Gouvernement.

.../...

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 19 SEPTEMBRE 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



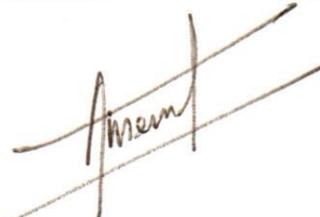
Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



Albert TEVOEDJRE.
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 Autres Ministères
16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEB 3 Intéressé 1 JO 1.